



RAPPORT ANNUEL DE LA CIAA

2001



*Porte-parole de
l'industrie agro-alimentaire
européenne*



CIAA

Confédération des industries agro-alimentaires de l'UE
Confederation of the food and drink industries of the EU

RÔLE ET MISSION DE LA CIAA

La CIAA est le porte-parole des producteurs européens de denrées alimentaires et de boissons, premier secteur industriel, un des principaux employeurs et exportateurs de l'UE. La CIAA représente les intérêts de l'industrie agro-alimentaire auprès des Institutions européennes et internationales, afin de contribuer au développement d'un cadre réglementaire et économique européen et international alliant compétitivité de l'industrie, qualité et sécurité de l'alimentation, protection du consommateur et respect de l'environnement.

La CIAA compte parmi ses membres les Fédérations nationales de l'industrie alimentaire des pays membres et des pays candidats de l'UE, les organisations européennes représentant les principaux secteurs et des producteurs alimentaires établis dans l'Union européenne (voir liste des membres, page 30).

La CIAA a pour mission d'exprimer la position de l'industrie agro-alimentaire sur une gamme étendue de sujets d'intérêt pour tous ses membres. La CIAA suit ainsi de près tous les développements des politiques européennes relatifs à l'hygiène alimentaire, la sécurité alimentaire, la santé et l'alimentation, les nouveaux aliments, l'étiquetage, l'environnement, la politique agricole commune ainsi que les aspects liés au commerce international et à l'élargissement.

Le Secrétariat permanent de la CIAA basé à Bruxelles est un interlocuteur privilégié des institutions européennes et internationales pour tout développement relatif au secteur alimentaire et coordonne les travaux de près de 450 experts regroupés au sein de comités et groupes de travail autour des trois thèmes suivants:

Commerce et compétitivité



Politique alimentaire et des consommateurs



Environnement



Les experts de la CIAA élaborent des avis sur les dossiers prioritaires qui, une fois approuvés par tous les membres, sont communiqués aux responsables politiques concernés.

Les positions de la CIAA font l'objet d'un large consensus au sein de l'industrie et du secteur alimentaire dans son ensemble. La CIAA travaille ainsi en étroite coopération avec d'autres organisations au sein du secteur alimentaire et avec les représentants des autres maillons de la chaîne alimentaire.

La CIAA entend également contribuer, grâce à sa position privilégiée de porte-parole de l'industrie alimentaire de l'UE dans son ensemble, à la promotion de l'image de l'industrie alimentaire à l'échelle européenne et internationale.

MESSAGE DU PRESIDENT



A une époque de défis importants aux plans politique, économique et social dans le monde et en Europe, il est impératif que notre industrie s'exprime d'une voix forte et unie. La CIAA présente la plate-forme prédestinée pour cette tâche.

La direction et toute l'équipe de la CIAA ont œuvré avec dévouement et succès tout au long de l'année 2001, dans des circonstances souvent difficiles, pour faire connaître et défendre les valeurs et les intérêts des quelques 25.000 sociétés, avec leurs 2.600.000 collaborateurs que la CIAA représente au plan européen et international.

Nos associations et leurs membres ont la noble tâche d'assurer les besoins nutritionnels quotidiens des quelques 300 millions de citoyens européens. Les consommateurs exigent des produits alimentaires de haute qualité, de bon goût et à des prix attrayants. La sécurité alimentaire a été, une fois de plus, au centre des préoccupations. La CIAA a contribué activement avec tous ses membres et les instances politiques pour améliorer les contrôles et le cadre législatif afin d'assurer cet objectif. La coopération étroite avec tous les partenaires de la chaîne alimentaire a été présente tout au long de l'année. Je tiens ici à remercier toutes les instances et tous les participants de notre organisation qui ont activement contribué à atteindre cet objectif.

Je constate avec satisfaction que les changements dans les structures de notre organisation, décidés en automne 2000, ont fait leurs preuves et ont permis d'améliorer le fonctionnement de la Confédération.

Je suis persuadé qu'au cours de cette nouvelle année, nous continuerons dans le même esprit de solidarité à œuvrer pour le bien-être et la santé des consommateurs européens.

"Je constate avec satisfaction que les changements dans les structures de notre organisation, décidés en automne 2000, ont fait leurs preuves et ont permis d'améliorer le fonctionnement de la Confédération."

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Robert Raeber'.

*Robert Raeber,
Président*

INTRODUCTION DU DIRECTEUR GENERAL



L'année 2002 a été économiquement difficile, surtout après les événements dramatiques du 11 septembre même si des signes sérieux de récession existaient déjà. Les consommateurs ont ralenti leurs dépenses de manière considérable dans de nombreux secteurs d'activité mais l'industrie alimentaire de manière générale a démontré une nouvelle fois sa résilience en période difficile.

La sécurité alimentaire

Le sujet a été bien évidemment au centre de nos préoccupations.

La CIAA a contribué avec succès à la discussion sur la Directive Générale sur le Droit Alimentaire auprès des différentes institutions et son application tout au long de la chaîne alimentaire.

Nous saluons la naissance de l'Autorité Européenne de Sécurité Alimentaire même si nous pouvons regretter que son démarrage réel ne se fera pas avant de nombreux mois et peut être même faudra-t-il attendre 2003.

La CIAA apportera sa contribution pour que l'Autorité fonctionne de manière aussi efficace que possible et notamment au niveau du futur Conseil d'administration.

OGMs

L'industrie respecte les choix du consommateur qui a exprimé sa réticence vis-à-vis des OGMs.

La CIAA a toutefois répondu sans ambiguïté à la proposition de la Commission sur la traçabilité et l'étiquetage des produits alimentaires fabriqués à partir d'OGM. Les mesures envisagées ne répondront pas aux objectifs poursuivis et sont en fait inapplicables telles quelles. La CIAA soutient la réglementation basée sur la détectabilité et la définition de méthodes d'analyse.

La technologie génétique a démontré son immense potentiel en pharmacologie; en agriculture elle pourrait permettre de protéger des cultures et d'améliorer les rendements. Dans les prochaines années, la technologie génétique pourrait également amener de profonds changements dans l'industrie alimentaire par exemple en permettant de corriger certaines déficiences par un enrichissement en vitamines et minéraux.

Elargissement

L'idée d'une Europe unie d'Est en Ouest dans une structure unique, non sur-centralisée mais partageant des valeurs communes et un marché unique, est une idée forte et mobilisatrice qui peut être communiquée aux citoyens européens et embrassée par eux.

La CIAA, via le programme BSP (Business Support Programme), a continué à préparer activement l'arrivée des candidats à l'adhésion. Grâce à l'aide active de dizaines d'experts, d'excellents programmes ont pu être mis en place dans les pays participant au programme. Des représentants des pays candidats ont également visité plusieurs fédérations membres de la CIAA leur permettant de suivre le travail de ces membres in situ.

Pour la CIAA, le BSP se terminera le 30 juin 2002. Malgré le travail accompli, il est probable que l'intégration de l'acquis communautaire en matière de législation alimentaire ne sera pas terminée à cette date et un suivi du BSP est donc hautement souhaitable, sans rupture entre les 2 programmes. Cela s'avère difficile à réaliser compte tenu des longues procédures pour les appels d'offres.

Conférence de l'OMC à Doha

La CIAA a été activement représentée à Doha par son Secrétariat ainsi que par plusieurs experts des fédérations nationales et des secteurs. Les Comités et groupes de travail ont commencé la préparation des propositions de notre industrie pour la suite des négociations.

Considérant les obstacles à surmonter, la Conférence ministérielle de Doha peut donc être considérée comme un succès. Les ministres se sont en effet mis d'accord pour lancer un "round" élargi afin de faire progresser la libéralisation du commerce dans un certain nombre de secteurs, y compris l'agriculture

avec une réduction progressive des "subsidés" à l'exportation, sans engagement ferme d'aller plus loin. Les considérations sur les "autres facteurs" et le soutien interne laissent la porte ouverte à toutes les interprétations, ce que les partenaires ne se feront pas prier d'exploiter lors des futures négociations.

Développement durable

Le développement durable fait partie des priorités des autorités européennes et représente un thème primordial pour notre industrie. Un groupe de travail transversal a été mis en place pour recouvrir les différents sujets concernés.

D'autre part, sous l'égide de l'UNEP, la division environnementale des Nations Unies, la CIAA a préparé pour l'industrie agro-alimentaire mondiale un rapport qui sera présenté au Sommet de Johannesburg en août-septembre 2002.

Ce rapport montre les efforts faits par notre industrie depuis 10 ans et la Conférence de Rio de Janeiro pour améliorer les performances en matière d'environnement et de développement durable.

C'est la première fois que la CIAA entreprend un tel travail qui n'a pu être mené à bien que grâce aux contributions apportées par de nombreuses associations sœurs ainsi que par les entreprises que nous remercions particulièrement de leurs efforts.

Il est évident que ce rapport n'est pas exhaustif; la grande diversité de notre industrie rend la tâche particulièrement difficile. C'est une première étape que nous comptons poursuivre et développer dans les prochaines années.

PAC

Le modèle agricole européen depuis la réforme de l'agenda 2000 prévoit un renforcement des mesures pour le développement rural, le second pilier de la PAC, et une mutation qualitative de l'agriculture européenne.

Toutefois la multiplication des crises a entraîné une réflexion sur l'adéquation de la PAC avec les aspirations des consommateurs-citoyens et l'ouverture d'un débat sur le besoin d'une réforme plus fondamentale.

Ce que sera la révision à mi-parcours prévue pour

2002 reste difficile à prévoir. Pour notre industrie, le premier objectif reste la possibilité de s'approvisionner à des prix compétitifs et avec une qualité adéquate, permettant à toute l'industrie de protéger et de développer sa position sur les marchés intérieurs et mondiaux, et cela, en donnant la préférence aux produits communautaires.

Organisation

L'année 2001 a été la première dans la nouvelle structure avec l'arrivée comme membres effectifs des Secteurs et des grandes entreprises regroupées au sein du Comité de Liaison. Un nouveau Comité Exécutif de 10 membres a été mis en place pour préparer le travail du Conseil et aider à la bonne application des décisions prises par le Conseil.

Deux changements importants ont eu lieu au sein du Secrétariat: le départ en fin d'année de notre responsable pour le Parlement européen Nicky Denning qui a été remplacée par Katie Carson et l'arrivée d'un responsable de la Communication, Thierry Dieu.

Thierry nous apporte son expérience de journaliste et sa bonne connaissance des nouvelles technologies de l'information avec comme premier objectif de développer nos relations avec les media européens.

Les Comités ont été réorganisés et les "Steering Groups" sont maintenant bien en place et jouent pleinement leur rôle, permettant à la CIAA de remplir encore plus efficacement sa mission de porte-parole et d'interlocuteur privilégié auprès des institutions européennes et internationales.



Raymond Destin,
Directeur Général

RAPPORT ANNUEL DE LA CIAA

2 0 0 1

L'agro-alimentaire:	
structure, emplois, commerce	6
Rétrospective 2001	9
Affaires scientifiques et réglementaires	10
Point de vue de Philippe Whitehead	15
Affaires économiques	16
Affaires environnementales	20
BSP pour l'élargissement de l'UE	23
Point de vue: La CIAA vue de l'extérieur	25
Communication et relations publiques	26
Les comités et groupes d'experts	28
Le conseil d'administration	29
Les membres de la CIAA	30
Le secrétariat	32

L'AGRO-ALIMENTAIRE: STRUCTURE, EMPLOIS, COMMERCE

La structure et les emplois du secteur agro-alimentaire

L'industrie agro-alimentaire est d'une importance primordiale dans l'économie de l'Union européenne. Avec 15% de la valeur de la production totale de l'industrie manufacturière, elle se situe au premier rang européen devant les industries de l'automobile, de la chimie ainsi que des machines et équipements. En terme d'emploi, sa place parmi les 3 principaux secteurs industriels employeurs dans l'UE illustre le rôle économique majeur de l'industrie de la transformation des produits alimentaires dans le cadre national aussi bien que régional.

Quelques chiffres clés donnent une vue globale de ce secteur:

- plus de 26.000 entreprises à travers l'UE,
- environ 2,6 millions de salariés,
- une production d'environ € 600 milliards.

Ces chiffres ne présentent toutefois qu'une vue partielle du secteur, caractérisé par la diversité des types d'activités, des produits finaux élaborés et des structures.

Parmi les secteurs de l'industrie, quelques-uns se détachent par l'importance de leur contribution à la production et à l'emploi, en particulier la transformation de la viande, du lait et les boissons. Les produits de la boulangerie, pâtisserie, chocolaterie et confiserie constituent plus de la moitié de la valeur de la production de la catégorie "autres denrées alimentaires".

Les données les plus récentes dans l'UE permettent d'englober les structures rassemblant plus de 20 salariés. Cependant, l'industrie alimentaire est caractérisée par une forte proportion de petites et moyennes entreprises.

Structure/production par pays

Estim. 2000	Production*	Valeur ajoutée**	Employés***	Nombre d'entr.
Eur 15	593	133	2.666	26.095
B	23 ¹	5	62	754
DK	16 ¹	4	83 ¹	275
D	119	27	548	6.035
EL	5	1	43	1.036 ¹
E	60 ¹	13	363 ¹	3.040
F	121 ²	21	400	3.645
IRL	15	4	47	687
I	63	12	197	2.844
NL	35	6	103	876
A	11 ¹	3	77 ¹	664
P	11 ¹	2	112 ³	1.916 ³
FIN	8 ¹	2	43 ¹	1.785 ¹
S	15 ¹	3	54	338
UK	91 ¹	30 ¹	534 ¹	2.200

source: Eurostat
(*) à prix courants (€ milliards)
(**) € milliards
(***) x 1000

entreprises de plus de 20 employés sauf:
(1): plus de 1 employé
(2): plus de 3 employés
(3): plus de 9 employés

Structure/production par secteur

Estimations 2000	Production		Valeur ajoutée		Employés	
	€ milliards	%	€ milliards	%	1000	%
Produits de la viande	113	19,1	21	15,8	588	22,1
Produits de la pêche	14	2,4	3	2,3	91	3,4
Fruits et légumes transformés	36	6,1	8	6,0	174	6,5
Huiles et matières grasses	23	3,9	2	1,5	38	1,4
Produits laitiers	95	16,0	14	10,5	271	10,2
Farines et produits amylacés	21	3,5	4	3,0	61	2,3
Alimentation animale	37	6,2	6	4,5	90	3,4
Autres produits alimentaires	156	26,3	47	35,3	1.037	38,9
Boissons	98	16,5	28	21,1	316	11,9
TOTAL	593	100	133	100	2.666	100

source: Eurostat

Compte tenu de l'atomisation de ce secteur d'activité en particulier dans les pays méditerranéens, la part des petites structures peut être importante: elle s'élève à 88% du nombre total d'entreprises en Italie, 82% en Espagne et 81% au Portugal, en ne comptabilisant que les entreprises ayant plus de 10 salariés. Pour des pays tels que l'Allemagne et la France, ce chiffre est de l'ordre de 50-60%. Le

nombre total de salariés impliqués dans ces petites structures reste malgré tout minoritaire, quel que soit le pays. En effet, en Italie par exemple, ces entreprises n'emploient que 40% des salariés. De plus, ce sont les entreprises de plus de 50 salariés qui constituent, de loin, la part la plus importante du chiffre d'affaires global de l'industrie agro-alimentaire (78% en 1996).

Répartition des entreprises suivant leur taille

Nombre d'employés par entreprise		Nombre d'entreprises							
		Italie	Espagne	Portugal	France	Allemagne	Belgique	Danemark	Suède
Petites ent.	10 à 49 empl.	5.804	4.798	1.543	2.625	3.321	1.021	389	443
	dont 10 à 19	3.927		947	1.120	637	584	263	249
	20 à 49	1.877		596	1.505	2.684	437	126	194
Moy. & large ent.	+ de 50 empl.	811	1.086	373	1.635	2.802	317	149	144
	dont 50 à 99	406	} 837	203	606	1.362	151	55	65
	100 à 200	242		} 170	} 1.029	822	93	} 94	33
	>200	163	249			618	73		46
TOTAL		6.615	5.884	1.916	4.260	6.123	1.338	538	587
Année		1996	2000	1999	1999	2000	2000	1999	2000

source: Fédérations

Répartition des employés suivant la taille des entreprises

Nombre d'employés par entreprise		Italie	Portugal	Nombre d'employés					
				France ¹	Allemagne	Belgique	Danemark	Suède	
Petites ent.	10 à 49 empl.	106.680	28.827	60.384	95.415	21.129	11.199	9.027	
	dont 10 à 19	52.121	11.933	13.500	8.395	7.709	6.018	3.406	
	20 à 49	54.559	16.894	46.884	87.020	13.420	5.181	5.621	
Moy. & large ent.	+ de 50 empl.	160.471	54.325	359.024	465.846	48.463	65.672	48.588	
	dont 50 à 99	28.169	14.240	41.990	94.813	10.504	4.608	4.659	
	100 à 200	34.013	} 40.085	96.462	114.579	11.879	} 61.064	4.373	
	>200	98.289		220.572	256.454	26.080		39.556	
TOTAL		267.151	83.152	419.408	561.261	69.592	76.871	57.615	
Année		1996	1999	1999	2000	2000	1999	2000	

source: Fédérations

(1) France : 100 à 249 employés; plus de 250

Rappel de quelques chiffres clés du commerce en produits agricoles de base et transformés en 2000 (€ milliards)

	Exportations	Importations	Solde
Produits agricoles de base	11,8	23,4	-11,6
Produits agricoles transformés	41,4	39,1	2,3
dont hors annexe I	14,5	3,5	11,0
Tous produits agricoles de base et transformés	53,2	62,5	-9,3

source: Eurostat

Commerce des produits alimentaires

Les exportations de produits agricoles transformés vers les pays tiers sont à nouveau en expansion après deux années assez moyennes. Les exportations ont augmenté de 12,5% par rapport à 1999 et ont ainsi dépassé les 41 milliards d'euros. Les exportations de produits agricoles transformés représentent plus du double des exportations de produits agricoles. Environ 35% de ces produits sont exportés sous forme de produits à haute valeur ajoutée, dits "hors annexe I". Après l'Amérique du Nord, le Japon et la Suisse, la zone méditerranéenne représente aussi un important marché pour les produits alimentaires communautaires.

Les importations des pays tiers sont également en augmentation avec une hausse de 10% par rapport à 1999. Le Mercosur, les pays d'Amérique du Nord et les pays d'Asean sont à l'origine de plus de 40% des importations communautaires de produits agricoles transformés, principalement de première transformation. Individuellement, ce sont Brésil, Etats-Unis et Argentine qui remportent les plus grosses parts sur le marché communautaire. La balance commerciale pour les produits transformés est positive et contribue à réduire le déficit enregistré pour les produits agricoles de base.

Exportations par région de destinations en 2000

Régions	€ millions	%
Amérique du Nord	9.888	23,9
Mercosur	747	1,8
Autres Amérique Lat. & Centr.	2.214	5,3
Asean ¹	1.810	4,4
Autres Asie	8.513	20,6
Océanie	1.203	2,9
Bassin Méditerranéen	4.793	11,6
CEI ²	2.304	5,6
PECO candidats à l'adhésion ³	3.335	8,1
AELE ⁴	3.471	8,4
Total Monde	41.411	

source: Eurostat

(1) Thaïlande, Singapour, Malaisie, Brunei, Indonésie, Philippines, Vietnam, Laos, Cambodge, Myanmar

(2) Rép. ex-URSS

(3) Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie

(4) En particulier Suisse et Norvège

10 principales origines des importations en 2000

Pays	€ millions	%
Brésil	4.289	11,0
Etats-Unis	3.191	8,2
Argentine	2.857	7,3
Norvège	1.226	3,1
Indonésie	1.201	3,1
Chine	1.203	3,1
Nouvelle Zélande	1.177	2,9
Suisse	1.128	3,1
Thaïlande	1.134	2,6
Pologne	1.019	2,9
Total Monde	39.098	

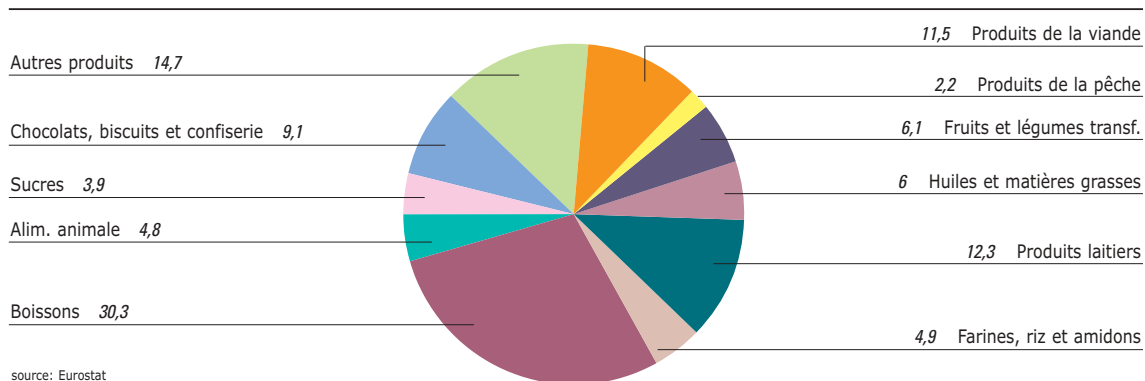
source: Eurostat

10 principales destinations des exportations en 2000

Pays	€ millions	%
Etats-Unis	8.576	20,7
Japon	3.502	8,5
Suisse	2.401	5,8
Russie	1.954	4,7
Canada	1.312	3,2
Pologne	1.049	2,5
Norvège	963	2,3
Australie	786	1,9
Corée du Sud	696	1,7
Algérie	674	1,6
Total Monde	41.411	

source: Eurostat

Exportations par secteur (%) en 2000



RETROSPECTIVE



Janvier 2001

 **UE** La Suède reprend le flambeau de la Présidence de l'UE à la France - L'Autorité alimentaire européenne figure parmi les priorités.

 **UE** Mme Wallström, Commissaire pour l'environnement, lance la stratégie européenne de développement durable.

Février 2001

 **UE** La Commission adopte son livre vert sur la politique intégrée des produits.

 **UE** Le Conseil approuve la proposition "Tout sauf les armes" ouvrant les marchés européens aux produits des pays les moins avancés avec une dérogation temporaire pour les bananes, le sucre et le riz.

Mars 2001

 **CIAA** Conférence de la CIAA sur les principes généraux du droit alimentaire et l'autorité alimentaire européenne en présence du Commissaire Byrne.

 **UE** Journée européenne du consommateur sur le thème de la qualité, la sécurité alimentaire et la nutrition.

Avril 2001

 **UE** Conseil Agricole informel d'Östersund - les Ministres européens de l'Agriculture discutent de l'avenir de la politique agricole commune.

Mai 2001

 **UE** La Commission lance une consultation publique sur les allégations.

Juin 2001

 **CIAA** La CIAA réunit à Vienne les représentants des pays candidats pour évaluer l'impact dans ces pays d'une année de programme BSP.

 **UE** Ouverture des négociations d'adhésion sur le volet agricole avec la Lituanie, la Lettonie et la Slovaquie.

 **UE** Vote en première lecture au Parlement européen de la proposition établissant les principes généraux du droit alimentaire et créant l'autorité européenne pour la sécurité alimentaire.

Juillet 2001

 **UE** La Belgique prend la présidence de l'UE.

 **CIAA** La CIAA est invitée à préparer un rapport sur la contribution de l'industrie au développement durable en vue du Sommet mondial de Johannesburg en septembre 2002.

 **UE** La Commission adopte un paquet de propositions sur la traçabilité des OGMs et l'étiquetage des aliments génétiquement modifiés.

Septembre 2001

 **UE** La Commission adopte une proposition de révision de la directive sur l'étiquetage des denrées alimentaires visant notamment à établir une liste d'allergènes majeurs et à abolir la limite des 25% en dessous de laquelle les ingrédients d'un ingrédient composé ne devaient pas être mentionnés.

Octobre 2001

 **CIAA** La CIAA rencontre ses confrères américains (GMA et NFPA) ainsi que le sous-secrétaire d'Etat américain Alan Larson.

 **CIAA** L'industrie agro-alimentaire réaffirme sa position à la veille de l'ouverture possible de nouvelles négociations commerciales dans le cadre de l'OMC à Doha.

Novembre 2001

 **CIAA** Soirée annuelle de la CIAA au Parlement européen.

 **INT** Début de la 4^e conférence ministérielle de l'OMC à laquelle l'industrie agro-alimentaire est largement représentée.

 **UE** Le Parlement vote en deuxième lecture sur le texte portant sur le droit alimentaire et l'autorité européenne pour la sécurité alimentaire.

 **CIAA** Création dans le cadre du Programme BSP des fédérations de l'industrie agro-alimentaire en Bulgarie et en Slovaquie.

Décembre 2001

 **UE** La Commission adopte sa proposition de révision de la directive emballage et revisite les objectifs de recyclage à la hausse.

 **UE** Au sommet de Laeken, les Chefs d'Etats et de gouvernement de l'UE choisissent Bruxelles comme siège provisoire de l'autorité européenne pour la sécurité alimentaire.



LÉGISLATION ALIMENTAIRE – AUTORITE ALIMENTAIRE EUROPEENNE

La proposition de la Commission établissant les principes généraux du droit alimentaire européen et proposant l'installation d'une Autorité européenne pour la sécurité alimentaire en charge de l'évaluation des risques aura été un texte majeur sur lequel l'industrie alimentaire européenne s'est penchée tout au long de l'année 2001.

“L'accord obtenu entre toutes les institutions de l'Union européenne sur les principes généraux du droit alimentaire et sur la création de l'Autorité européenne pour la sécurité alimentaire est sans au aucun doute le plus grand résultat de l'année écoulée. L'industrie agro-alimentaire se réjouit de pouvoir être pleinement impliquée dans le développement futur d'une politique alimentaire forte et cohérente. Le plus grand défi qui s'annonce désormais est la mise en place

d'un cadre réglementaire qui génère la confiance du consommateur tout en stimulant l'innovation dans le secteur alimentaire”

> Gert Schipper,
Président du Comité
Politique Alimentaire
et des Consommateurs



La CIAA a mené plusieurs actions afin de faire entendre la voix de l'industrie avec en ligne de mire l'adoption finale du texte lors du sommet de Laeken en décembre 2001. Il faut souligner également que ce texte a été adopté par les Institutions européennes en un temps record. Il aura fallu en effet à peine un peu plus de douze mois à tous les acteurs intéressés pour se mettre d'accord sur un texte qui déterminera la politique alimentaire européenne pour de nombreuses années. La CIAA a contribué activement et de manière constructive à cet accord. Elle a organisé en mars 2001, une conférence en présence du Commissaire Byrne, en charge de la Santé et de la Protection des Consommateurs, et de M. P. Deboyser, chef d'unité à la DG Sanco. Cette conférence était entièrement consacrée aux principes généraux du droit alimentaire, aux procédures de prise de décision ainsi qu'à la future Autorité européenne pour la sécurité alimentaire (voir chapitre Communication et relations publiques).

La CIAA a également rencontré à plusieurs reprises M. Phillip Whitehead, le rapporteur du Parlement européen sur ce dossier. Dès le mois de mars, la CIAA lui communiquait les points principaux de la position de l'industrie.

Le Parlement européen a voté une série d'amendements dont ceux proposés par la CIAA, lors de son examen en première lecture le 12 juin. Après avoir fait l'objet d'un accord politique au Conseil, le texte a été transmis au Parlement européen pour être examiné en seconde lecture dès la mi-septembre. Les trois institutions européennes ont travaillé ensemble pour éviter la procédure de conciliation et adopter le texte en deuxième lecture.

La CIAA s'est réjouie du vote final sur le dossier intervenu à Strasbourg le 11 décembre 2001 qui a permis l'adoption de 27 amendements de compromis, notamment celui relatif au retrait des produits, initié par la CIAA. Un nouvel alinéa a été ajouté à l'article sur les normes internationales, visant à garantir la cohérence entre les normes techniques internationales et le droit alimentaire de l'UE tout en assurant le maintien d'un haut niveau de protection du consommateur au sein de l'Union européenne. Ce vote a également apporté des éclaircissements quant à la composition du Conseil d'Administration de l'Autorité européenne pour la sécurité alimentaire qui sera composé de 14 membres, dont quatre représentants de la chaîne alimentaire avec, en plus, un représentant de la Commission. Par contre, lors du sommet de Laeken, aucune décision définitive n'a été prise sur le siège



de l'Autorité, fixé temporairement à Bruxelles, jusqu'à ce que le Conseil prenne une décision définitive. Pour la CIAA, la neutralité et la représentativité de l'Autorité ont toujours été des questions plus importantes que celle de la localisation du siège.

Au cours de l'année 2002, la CIAA suivra de près la mise en place effective de l'Autorité et l'installation de son Conseil d'administration dans lequel l'industrie alimentaire européenne compte bien être représentée. **L'Autorité marquera l'ouverture d'une nouvelle ère pour la politique alimentaire européenne et jouera un rôle essentiel pour assurer la confiance du consommateur.**

Traçabilité et étiquetage des OGMs et des produits dérivés

A la fin de l'année 2000, il avait été convenu que la Commission répondrait aux accords conclus suite à l'adoption de la proposition de révision de la directive 90/220/CEE sur la dissémination volontaire des OGMs dans l'environnement et qu'elle présenterait des propositions réglementaires sur la traçabilité et l'étiquetage des OGMs et des produits dérivés.

Plusieurs projets de propositions furent discutés au sein des services de la Commission qui mirent en lumière les nombreuses divergences internes. A la mi-février, M. P. Deboyser, chef de l'Unité "Législation Alimentaire et Biotechnologie" de la DG Sanco, annonçait les mesures envisagées devant le Conseil d'administration de la CIAA, soulignant les différences de points de vue entre le législateur et les opérateurs.

La CIAA a fait connaître sa position aux services de la Commission, soulignant l'importance du lien entre le texte relatif à la traçabilité des OGMs et celui portant sur l'étiquetage des aliments dérivés des OGMs. En réponse à ces critiques, la DG Sanco s'est décidée à réunir les textes en un paquet de proposi-

tions à soumettre à la Commission pour adoption. La CIAA a fait part à nouveau des nombreuses inquiétudes que ce nouveau projet législatif soulevait au sein de l'industrie alimentaire.

**LA CIAA A RÉITÉRÉ SON
POINT DE VUE, SELON
LEQUEL LES PROPOSITIONS
OGM ÉTAIENT
INADÉQUATES, CAR ELLES
VISAIENT À ÉTABLIR UN
SYSTÈME D'ÉTIQUETAGE
DIFFICILE À APPLIQUER
DANS L'UE ET, A FORTIORI,
DANS LES PAYS TIERS.**

La CIAA est restée en contact avec les fonctionnaires responsables au sein de la Commission et avec les autres parties intéressées, notamment le BEUC et EuropaBio, représentant respectivement les consommateurs et l'industrie biotechnologique. Tandis qu'EuropaBio était nettement en faveur d'une approbation rapide du paquet de propositions, ce qui signifierait la fin du moratoire sur l'autorisation de nouveaux OGMs, le BEUC préférait une approche technologique à l'éti-quetage.

La Commission a organisé une dernière consultation des parties intéressées les 5 et 6 juillet, en présence des représentants des Etats membres et des groupes d'intérêt.

Les représentants de l'industrie y ont rappelé le point de vue de l'industrie selon lequel la législation devrait être fondée sur la réalité des faits plutôt que sur des principes généraux.

Le 25 juillet 2001, la Commission adoptait finalement les deux propositions: COM(2001)182 sur la traçabilité et COM(2001)425 sur l'étiquetage des denrées alimentaires et des aliments pour animaux. Les Commissaires ont donné leur approbation le dernier jour avant les vacances d'été sous la pression de considérations environnementales et de protection des consommateurs. Suite à cette adoption, la CIAA a réitéré son point de vue, dans un communiqué de presse très critique, selon lequel les propositions OGMs étaient inadéquates, car elles visaient à établir un système d'étiquetage difficile, voire impossible, à appliquer dans l'UE et a fortiori dans les pays tiers, sans présenter de bénéfice pour les consommateurs. La CIAA a aussi réaffirmé que la traçabilité ne devrait être abordée que dans le contexte de la sécurité alimentaire et devrait s'appliquer à tous les aliments et ingrédients. Elle a réaffirmé les inquiétudes de l'industrie face aux règles proposées, non seulement difficiles à appliquer mais présentant surtout le risque d'isoler l'Europe du reste du monde et aussi de réduire les investissements et la recherche.

Les propositions de la Commission ont été transmises au Conseil et au Parlement début septembre. Les travaux ont depuis lors avancé sur certains aspects du texte relatif à la traçabilité des OGMs mais aucun accord n'a été obtenu quant au champ d'application, aux mesures d'application et à la présence fortuite.

A la mi-octobre, 12 Etats membres ont rejeté une tentative de la Commission de rouvrir le processus d'autorisation des OGMs.

Le suivi du cheminement de ces deux propositions au sein des Institutions constituera une priorité majeure pour la CIAA tout au long de l'année 2002.

Allégations santé

Le programme de travail de la Commission pour 2001 prévoyait que la Commission adopterait une proposition sur les allégations en novembre dernier. Pour élaborer un texte susceptible d'obtenir le plus large soutien possible, la Commission a décidé de commencer par rédiger un document de réflexion.

LA CIAA A SOULIGNÉ
QU'UNE HARMONISATION
DEVAIT ENGLOBER TOUS
LES TYPES D'ALLÉGA-
TIONS, Y COMPRIS CELLES
RELATIVES À L'AMÉLIO-
RATION D'UNE FONCTION ET
À LA RÉDUCTION DU
RISQUE DE MALADIE.

Le 23 mai 2001, la DG Sanco publiait le document qui ne portait, comme annoncé, que sur les allégations nutritionnelles et fonctionnelles. La CIAA a réagi sans tarder rappelant qu'il était vital d'harmoniser les règles applicables aux allégations, sur base des règles existantes reconnues sur le plan international. La CIAA a souligné que cette harmonisation devait englober tous les types d'allégations, y compris celles relatives à l'amélioration d'une fonction et à la réduction du risque de maladie. Enfin, la CIAA a insisté sur le fait que les allégations étaient dans l'intérêt de tous, du moment qu'elles étaient justifiées sur

le plan scientifique, et qu'elles étaient communiquées aux consommateurs de façon appropriée.

La Commission continue de réfléchir sur la manière de présenter ses propositions, sur les instruments juridiques qu'elle va employer ainsi que sur l'échéancier de ses propositions. L'industrie reconnaît l'utilité d'une vérification indépendante des preuves scientifiques pour des allégations très spécifiques et, pour ce faire, est en faveur de l'implication de l'Autorité alimentaire européenne.

Le libellé exact de l'allégation, par contre, doit rester la responsabilité de l'opérateur, sous le contrôle des autorités nationales. La CIAA est aussi en faveur de l'introduction du principe de proportionnalité: plus la démonstration de la justification scientifique est complexe et nouvelle, plus la procédure devra être stricte. La classification des différentes catégories d'allégations basées sur les définitions du *Codex* servira de base à de futures réflexions.

Etiquetage

Dans le livre blanc sur la sécurité alimentaire, la Commission prévoyait, d'une part, la suppression de la possibilité de ne pas mentionner les composants des ingrédients composés intervenant pour moins de 25% dans le produit final et, de l'autre, la création d'une liste d'allergènes majeurs complétée de l'obligation d'étiqueter ces allergènes en toutes circonstances. Cette proposition était prévue pour décembre 2000, et en effet, la DG Sanco a organisé la première consultation inter-service sur un projet de proposition début décembre 2000.

A cette occasion, la CIAA a réagi en réitérant son accord sur le principe de protection de la santé des consommateurs et sur la nécessité de fournir aux consommateurs les informations leur permettant de choisir leurs aliments de manière appropriée en fonction de leurs problèmes spécifiques de santé. En particulier, la CIAA appuie totalement l'obligation d'étiqueter les allergènes majeurs.

Toutefois, pour la CIAA, la suppression de la règle des 25% n'était pas la solution. Elle a demandé d'introduire plutôt la règle des 5% dans la proposition, compte tenu de l'adoption sur le plan international de la règle des 5% par le *Codex Alimentarius*. Suite à des échanges de vues entre la DG Entreprise, la DG Sanco et la CIAA, des ajustements techniques ont été introduits dans la proposition afin de fournir aux entreprises une certaine flexibilité pour l'étiquetage de ses produits non-allergéniques équivalente au maintien d'une règle des 5%.

En février, la CIAA a adressé à la Commission une série de questions à transmettre au Comité scientifique de l'Alimentation humaine quant aux critères permettant l'ajout et le retrait de substances de la liste d'allergènes.

La proposition de la Commission a été adoptée officiellement en septembre 2001. Suite à cette adoption, la CIAA a réitéré son soutien à l'étiquetage des allergènes et a insisté sur le besoin de continuer le travail amorcé, afin de donner plus d'information au consommateur mais surtout d'améliorer la qualité de l'information.

Contaminants

Le 8 mars 2001, la Commission a adopté un règlement qui rassemble et met à jour les teneurs maximales de contaminants dans les aliments déjà adoptées antérieurement.

Dioxines - La Commission européenne a soumis plusieurs propositions aux Comités permanents en vue de limiter la présence de dioxines et de PCB dans les aliments destinés à l'alimentation humaine et à l'alimentation animale. L'objectif de ces propositions était de fixer les limites maximales d'application à partir de janvier 2002.

Les mesures proposées ont été soumises à un vote à plusieurs reprises au sein du Comité Permanent des Denrées alimentaires, mais aucune majorité qualifiée n'a été obtenue. Une réunion extraordinaire de ce Comité a été organisée le 25 juillet pour soumettre les projets de propositions à un nouveau vote sans avoir pu réunir de majorité qualifiée. La Commission a alors décidé de transmettre les propositions au Conseil.

La CIAA a fait connaître aux services de la Commission et aux Etats membres son opposition à la fixation de taux maxima et a plutôt insisté sur la mise en place de mesures visant la source de la contamination. En effet, la détermination d'objectifs, d'actions et de taux maxima pour les aliments qui contribuent de façon mineure à l'exposition n'est pas un moyen

efficace de réduire l'exposition globale. Si des taux maxima sont fixés, ils doivent tenir compte de la contribution effective de l'aliment en question sur l'ingestion de dioxines et ce, uniquement pour les principaux aliments qui contribuent à ces taux.

Certains des commentaires de la CIAA ont été pris en compte par la Commission, tels que le soutien aux mesures prises à la source comme moyen le plus

LA CIAA RÉITÈRE SON
SOUTIEN À L'ÉTIQUETAGE
DES ALLERGÈNES ET
INSISTE SUR LE BESOIN
DE CONTINUER LE
TRAVAIL AMORCÉ, AFIN
DE DONNER PLUS
D'INFORMATION AU
CONSOMMATEUR MAIS,
SURTOUT, D'AMÉLIORER
LA QUALITÉ DE
L'INFORMATION.

efficace de réduire l'introduction de dioxines dans l'environnement, et la fixation de taux qui tiennent compte de l'impact de différentes mesures environnementales sur la présence de dioxines dans les denrées alimentaires. Compte tenu de la pression politique consécutive à la crise de la dioxine, le Conseil a finalement adopté, fin novembre, les règlements établissant les teneurs maximales pour les dioxines dans l'alimentation humaine et animale.

Additifs alimentaires

Proposition de modification de la directive édulcorants 94/35/EC – La CIAA a travaillé très étroitement avec l'association internationale de producteurs d'édulcorants (International Sweeteners Association - ISA), afin de fournir les justifications techniques des niveaux demandés. La CIAA a insisté auprès de la Commission, pour que les justifications techniques fournies soient prises en compte et pour que la proposition soit finalisée. Mais début 2002, toutes ces informations n'avaient toujours pas permis à la Commission de présenter sa proposition.

Rapport de la Commission sur l'ingestion d'additifs dans les aliments – Le rapport publié par la Commission début octobre 2001 montre que pour la plupart des additifs alimentaires, la moyenne d'ingestion est en dessous de la dose journalière admissible (DJA). La Commission a invité l'industrie à coopérer afin d'obtenir de meilleures informations sur l'utilisation des additifs. En outre, la Commission prévoit un nouveau rapport d'ici trois ans sur la situation globale de l'ingestion des additifs alimentaires dans l'Union européenne.

Compléments alimentaires – Fortification

La CIAA a suivi de très près la discussion sur les compléments alimentaires afin de faire entendre sa position sur le dossier relatif à l'ajout de nutriments.

Le 27 septembre, lors du Conseil Marché Intérieur, un accord politique a été conclu sur la proposition de directive relative aux compléments alimentaires. Ce texte, adopté sous forme de position commune officielle début décembre, a été transmis au Parlement européen pour deuxième lecture. Le Parlement a adopté la position commune en session plénière en mars 2002, avec un seul amendement.

La directive vise à harmoniser les règles relatives aux compléments alimentaires dans toute l'UE et à renforcer la protection des consommateurs en établissant des critères pour les vitamines et les minéraux utilisés comme ingrédients dans ces compléments.

Les principaux problèmes rencontrés au sein du Conseil étaient liés à un compromis quelque peu ambigu entre les 'limites de sécurité' et les 'besoins nutritionnels'. L'autre point majeur de désaccord concernait l'article relatif aux définitions, qui fait référence aux effets nutritionnels et physiologiques.

La CIAA continue de suivre de près ces développements afin d'en évaluer l'impact potentiel sur la législation communautaire en matière de fortification des denrées alimentaires.

Nul doute que ces dossiers continueront à occuper le devant de la scène pendant les mois à venir. Le Comité "Politique alimentaire et des Consommateurs" accordera une attention toute particulière aux questions de sécurité alimentaire, de protection et d'information du consommateur tout en veillant à stimuler l'innovation.



> **Phillip Whitehead, Député européen**

Parti travailliste - East Midlands (Royaume Uni)

En Europe, l'année 2001 fut avant tout celle de la sécurité alimentaire. En tant que rapporteur sur la nouvelle Autorité européenne pour la sécurité alimentaire, j'ai particulièrement apprécié l'engagement de la CIAA sur ce dossier ainsi que son soutien sans réserve au principe de la sécurité alimentaire tout au long de la chaîne, dans l'intérêt à la fois des producteurs et des consommateurs.

Une fois que son Conseil d'administration et son Directeur exécutif seront sélectionnés par le Conseil, en coopération avec la Commission qui les nommera et après avoir consulté le Parlement, la nouvelle Autorité européenne pour la sécurité alimentaire sera opérationnelle selon le calendrier prévu.

Beaucoup de tâches l'attendent, telles que l'évaluation future de certains organismes génétiquement modifiés après la levée du moratoire, l'examen de denrées et de compléments alimentaires dans l'UE ou encore la réaction rapide aux crises de demain. L'industrie alimentaire a besoin d'un environnement solide, transparent et proportionnellement réglementé, qui lui permette à la fois de produire et de commercialiser des aliments tout en démontrant aux consommateurs que ceux-ci sont sûrs. La CIAA continuera à apporter sa contribution vitale et créative à ce dialogue.



Le Conseil européen de Nice, en décembre 2000, avait marqué une nouvelle étape sur la voie de l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) grâce à l'accord sur le calendrier visant à achever les négociations fin 2002.

Alors que les négociations avec le groupe du Luxembourg (Hongrie, Pologne, République tchèque, Estonie et Slovaquie) se sont poursuivies, l'année 2001 a permis d'ouvrir les chapitres "agriculture" avec certains pays du groupe d'Helsinki, la Lettonie, la Lituanie et la Slovaquie en juin et avec Malte en décembre. Seules la Bulgarie et la Roumanie n'ont pas encore abordé ce chapitre important. Conformément à la feuille de route arrêtée à Nice, la Commission est censée présenter ses projets de positions communes sur les points clés des négociations, à savoir les paiements directs et la fixation des quotas, dans le courant du premier semestre 2002.

Bien préparer l'élargissement de l'Union dans la filière alimentaire

Dans sa position sur l'élargissement, mise à jour en juin, la CIAA insistait sur la nécessité de reprendre l'acquis avant la date d'adhésion, car la complexité de certaines législations alimentaires requiert, en effet, une phase d'adaptation, aussi bien de la part

des opérateurs que de l'administration. Elle demandait aussi de veiller à la mise en application effective de l'acquis communautaire surtout dans le domaine sanitaire et phyto-sanitaire. Dans ses rapports annuels publiés en novembre, la Commission soulignait l'énorme effort fait par les candidats à l'adhésion en matière de reprise de l'acquis tout en ajoutant que malgré les avancées, il s'agissait maintenant de construire des structures et de renforcer les capacités administratives permettant d'appliquer effectivement l'acquis. Les rapports de 2001 et l'avancement des négociations n'ont pas permis à la Commission de conclure que les conditions d'adhésion étaient remplies. Mais elle considère pouvoir rendre un avis sur la base des rapports qui seront publiés en 2002.

Les concessions supplémentaires accordées, dans le cadre des négociations sur l'amélioration des accords européens avec les dix PECO, ont été mises en application en juillet pour les produits agricoles. Ces accords incluent les premières concessions dites du "double zéro", élimination des droits de douane et des restitutions aux exportations. Cette approche s'est retrouvée au centre des propositions de la Commission pour le second cycle de négociation qui a débuté fin 2001 pour les produits agricoles. Ces négociations sont censées aboutir dans ce premier semestre afin d'entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2002. Les experts de la CIAA ont soulevé des problèmes d'application et exprimé leurs craintes et leurs demandes de clarification auprès des Commissaires concernés, mais aussi auprès du groupe responsable du Conseil, notamment en ce qui concerne les lourdeurs administratives supplémentaires. Face aux réserves des industriels concernant une approche similaire pour les produits hors annexe I, les négociations ont été retardées dans l'attente de pouvoir formuler une solution appropriée pour ces produits.

Année importante pour relancer le processus multilatéral

Après l'échec de Seattle, l'Organisation Mondiale du Commerce se devait de faire de sa 4^{ème} Conférence ministérielle à Doha au Qatar un succès. En effet,

"Trois dossiers politiques et économiques importants sont négociés séparément, tout en ayant des répercussions croisées immédiates : le futur de la PAC, les négociations de l'OMC, l'élargissement. Eviter que les solutions apportées dans une négociation ne posent problèmes aux

autres, notamment en terme de compétitivité, tel est le défi de ces 12-18 prochains mois pour l'industrie agro-alimentaire."

> Dietrich Oetzel,
Président du Comité
Commerce et
Compétitivité





face à un ralentissement de la croissance, les acteurs économiques avaient bien besoin de signaux positifs. Du côté de l'Union européenne, un gros travail avait été fait pour convaincre ses partenaires de la nécessité d'ouvrir un nouveau cycle, tout en respectant les préoccupations des pays en développement d'une part, des différentes organisations non gouvernementales défendant la société civile et ayant des exigences en matière sociale et environnementale, d'autre part.

Et pourtant, malgré le travail considérable accompli avant et durant la Conférence, les négociateurs sont passés assez près d'un nouvel échec. En cause, l'intransigeance de certains pays en développement résolus à pousser leurs revendications aussi loin que possible. Il fallut un jour de plus que prévu, mais finalement un accord sur l'ouverture d'un programme de négociation a été trouvé. L'accord conclu peut être considéré comme positif, y compris pour l'industrie agro-alimentaire. Le danger de voir les négociations agricoles devenir l'objet d'engagements anticipés a pu être écarté, et ce, grâce à la fermeté des négociateurs communautaires, soutenus par l'ensemble du secteur agro-alimentaire.

Tout reste cependant à faire dans les négociations agricoles, qui promettent d'être tendues et difficiles, non seulement en raison des positions des différents partenaires, mais aussi à cause du calendrier extrêmement serré. Il reste à peine plus d'un an pour définir les modalités et donc l'ampleur des engagements de réduction. De plus, le dossier agricole n'est plus isolé, mais il s'intègre dans un ensemble de sujets en négociation avec le 1^{er} janvier 2005 comme date butoir pour finaliser le tout.

L'année écoulée a d'ailleurs permis de constater l'énorme intérêt suscité par le dossier agricole chez les pays partenaires, nombreux à soumettre leurs positions partielles ou complètes durant la première

phase qui s'est achevée fin mars. Depuis, les partenaires sont allés dans le détail des différents dossiers agricoles.

Pendant les mois précédant la Conférence ministérielle, la CIAA a multiplié les contacts officiels pour promouvoir la position de l'industrie agro-alimentaire centrée sur la nécessité de maintenir la cohérence dans les mesures de réduction envisagées en ce qui concerne le soutien interne, les restitutions à l'exportation et les droits d'importation. Au-delà de cette approche horizontale, il s'agit depuis lors de préparer activement le terrain et de déterminer précisément les ambitions offensives et les intérêts défensifs des industries agro-alimentaires.

LA CIAA A EXPRIMÉ SON
SOUTIEN EN FAVEUR DE
L'ENGAGEMENT DE LA
COMMISSION DE DONNER
AU DÉVELOPPEMENT
DURABLE UN RÔLE
PRÉPONDÉRANT DANS
L'ÉTABLISSEMENT
D'ACCORDS COMMER-
CIAUX NÉGOCIÉS AU
PLAN MULTILATÉRAL OU
BILATÉRAL.

Une politique commerciale durable

La CIAA a examiné et commenté avec intérêt le document de réflexion informel de la DG Commerce soumis au début janvier et intitulé "Les impacts non commerciaux de la politique commerciale – Questions posées et recherche du développement durable". La CIAA a exprimé son soutien en faveur de l'engagement de la Commission à donner au développement durable un rôle prépondérant dans l'établissement d'accords commerciaux négociés au plan multilatéral ou bilatéral. Si le développement durable est clairement inscrit

dans les objectifs poursuivis par l'OMC, la CIAA a estimé que, pour accroître l'impact de cette organisation mondiale, il fallait qu'elle aborde des sujets comme l'environnement et coopère plus étroitement avec d'autres organisations internationales, notamment sur la question des conditions de travail. La CIAA a également approuvé le principe d'une évaluation de l'effet durable d'accords en négociation, tout en notant néanmoins que la méthodologie à employer restait encore très vague.

Négociations ambitieuses avec l'Amérique latine

Pour la CIAA, la création d'un accord interrégional d'association entre l'Union et le Mercosur est un objectif dont l'enjeu est à la mesure de l'importance des deux blocs agro-alimentaires concernés. Le volet commercial des projets d'accord doit être basé sur une libéralisation progressive des échanges en produits agro-alimentaires, en cohérence avec la PAC. Il est également apparu important pour l'industrie agro-alimentaire de s'assurer que les parties impliquées :

- respectent les règles de l'OMC et l'ensemble des réglementations internationales, notamment en matière de propriété intellectuelle, de règles sanitaires et phytosanitaires,
- n'appliquent pas de traitement discriminatoire à l'encontre de produits originaires de la Communauté par rapport aux produits locaux et
- s'engagent à respecter les clauses de "standstill" ("gel" des droits de douanes) qui seront convenues.

Dans sa position finalisée en juin, la CIAA regrettait que l'intérêt des partenaires du Mercosur était focalisé sur le volet commercial et plus particulièrement les négociations agricoles, alors qu'ils manquaient sensiblement d'ambition sur l'ensemble des dispositions économiques et de coopération susceptibles de favoriser l'intégration.

La situation économique difficile qu'a vécu l'Argentine durant toute l'année était pour beaucoup dans le "flottement" que connut le processus de négociation pour l'accord interrégional d'association. L'Union européenne a soumis son offre tarifaire, comme prévu, avant le 5^e round de négociations qui s'est tenu en juillet 2001. Il fallut attendre encore plusieurs semaines pour que le Mercosur finisse par présenter une première offre. Cette offre, certes insuffisante, doit quand même être considérée comme un signal positif, compte tenu des circonstances économiques difficiles et de l'absence de tarif douanier commun du Mercosur. Le marasme économique dans lequel se trouve l'Argentine, et les nouvelles échéances pour les négociations à l'OMC ne permettent pas à ce stade de donner une perspective claire pour la conclusion de l'accord de libre échange.

Par contre, le Chili, suite à la présentation d'une première offre en juillet 2001, s'est montré prêt à avancer rapidement dans le processus de négociation, à telle enseigne qu'une conclusion en mai ou juin 2002 est devenue plus qu'envisageable. L'administration espagnole rencontrée par la CIAA à quelques jours du changement de présidence de l'Union, insistait d'ailleurs sur ce sujet comme étant une priorité en matière commerciale.

Les systèmes d'exportation et les régimes économiques

La Commission a entamé ses travaux sur l'application pratique du Régime de Perfectionnement Actif (RPA) dit "facilité". Ces nouvelles dispositions étaient destinées à apporter une flexibilité aux opérateurs de produits hors annexe 1 grâce à la possibilité d'importer des matières premières au prix du marché mondial, sans examen des conditions économiques, en vue de leur transformation et de leur réexportation.

La CIAA a activement participé au débat par une contribution détaillée sur les clarifications et les améliorations à apporter au projet de la Commission afin que cette solution alternative aux restitutions soit réellement utilisable par les opérateurs. Le projet de texte de la Commission a subi de nombreux remaniements avant d'être finalement adopté en juillet et mis en application en septembre. Les opérateurs du secteur agro-alimentaire ont néanmoins maintenu leur évaluation mitigée du nouveau système, en raison de son extrême complexité rendant son utilisation difficile. Les prévisions budgétaires pour la campagne débutant en octobre ont jusqu'à présent permis d'échapper à un premier recours au RPA "facilité".

La proposition de la Commission présentée en décembre 2002 visant à prendre des mesures en matière d'ouverture et de suspension de l'accès au RPA pour certains produits agricoles, a suscité de nombreuses réactions négatives de la part de l'industrie agro-alimentaire et en particulier de la CIAA. En effet, la souplesse de fonctionnement du RPA, demandée par la Commission, devait se faire au détriment de la stabilité et de la prévisibilité du système. Lors de l'examen au Conseil, la plupart des

DANS SA POSITION
FINALISÉE EN JUIN,
LA CIAA REGRETTAIT
QUE L'INTÉRÊT DES
PARTENAIRES DU
MERCOSUR ÉTAIT
FOCALISÉ SUR LE VOLET
COMMERCIAL ET PLUS
PARTICULIÈREMENT LES
NÉGOCIATIONS
AGRICOLES.

délégations ont donné un avis défavorable. Le manque de soutien du Conseil n'a pas incité la DG Agriculture à retirer sa proposition, appelant l'industrie à l'extrême vigilance sur un dossier dont il faut toujours craindre qu'il rebondisse de façon inattendue.

Le système de certificats d'exportation des produits hors annexe I, détaillé dans le règlement 1520/2000, a fait l'objet d'une attention particulière. Des modifications de certaines dispositions ont été soumises au Comité de gestion responsable. Il s'agissait notamment de donner aux opérateurs les moyens de répondre à des appels d'offre et d'introduire la possibilité de transfert de certificats. Après

l'adoption de ces premières améliorations en juillet, les experts de la CIAA ont repris le dialogue avec les services de la Commission en vue d'obtenir une amélioration des conditions de transfert, l'élimination de la date limite du 30 septembre et l'augmentation du seuil fixé à € 50.000 pour l'exemption du système de certificats accordée aux petits exportateurs. Ces demandes devraient se concrétiser cette année.

Statistiques: révision de la nomenclature

La classification par activité économique sera soumise à une révision majeure à l'horizon 2007, ce calendrier coïncidant avec les révisions des nomenclatures par produit. Cette classification, dite NACE, sert de base lors de l'élaboration des statistiques de production de l'UE. La CIAA a exprimé le souhait d'être étroitement associée aux travaux du groupe sur les statistiques des industries agro-alimentaires, ce qui requiert une collaboration avec les associations sectorielles.





La CIAA a continué tout au long de l'année à suivre de près l'évolution de la politique environnementale de l'UE et a pris une position claire sur bon nombre de dossiers ayant un impact direct sur l'industrie alimentaire en Europe.

L'année 2001 a été marquée par le lancement de la stratégie de l'UE sur le développement durable et les préparatifs du Sommet de Johannesburg prévu pour septembre 2002. Il ne fait aucun doute que ces sujets resteront au centre des priorités de la CIAA en 2002.

Développement durable

Au Sommet de Gothenburg en juin 2001, la Commission a présenté une stratégie mettant en exergue les défis et opportunités du développement durable. Elle recommande que les aspects économiques, sociaux et environnementaux des politiques soient examinés de manière coordonnée et pris en compte dans le processus décisionnel. Cette stratégie représente la contribution de l'Union européenne au Sommet Mondial du Développement Durable (SMDD) en 2002.

Dans ce contexte, le Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) a invité la CIAA à rédiger un rapport sur la contribution de l'industrie agro-alimentaire au développement durable dans le monde entier.

Après des mois de travail intensif et grâce à une étroite collaboration avec ses partenaires du secteur agro-alimentaire dans de nombreux pays du monde, la CIAA a pu finaliser son rapport. Ce rapport est un témoignage du progrès réalisé par l'industrie agro-alimentaire sur le plan environnemental, social et économique depuis le Sommet de Rio en 1992. Il constitue également une base de discussion pour les actions futures tant avec les législateurs qu'avec les acteurs concernés.

En 2002, la CIAA continuera à promouvoir l'image d'une industrie agro-alimentaire engagée en faveur du développement durable et assurera une participation active au SMDD à Johannesburg.

Révision de la directive emballages

En décembre 2001, la Commission a finalement adopté une proposition sur la révision de la Directive Emballages et Déchets d'Emballages. La proposition a été adoptée avec un retard de douze mois en raison d'une restructuration de la DG Environnement ainsi qu'un délai dans la finalisation de l'étude coût/bénéfice préparée pour la Commission.

Cette étude sur l'analyse coût/bénéfice pour la réalisation des objectifs de réutilisation et de valorisation pour les différents matériaux d'emballage a été finalisée avant l'été. Dans son premier projet de proposition, la DG Environnement a repris certaines conclusions de l'étude et a recommandé des objectifs de recyclage élevés, tant pour les objectifs globaux que pour les objectifs différenciés par matériau. Ce projet excluait également l'option de valorisation énergétique.

La CIAA a travaillé en collaboration étroite avec le groupe G4 (AIM/ASSURRE/CIAA/EUROPEN) afin de bloquer cette révision irréaliste. Les points suivants ont été particulièrement défendus:

"C'est la première fois que la CIAA réalise un rapport de "développement durable" pour l'industrie agro-alimentaire mondiale. Grâce à une excellente collaboration avec nos partenaires en Europe et à l'étranger, nous sommes parvenus à finaliser ce rapport en un temps record. Il présente une série d'exemples

illustrant les efforts faits par notre industrie en terme économique, social et environnemental depuis la Conférence de Rio en 1992."



> Irina du Bois,
Présidente
du Comité
Environnement



- limiter l'étendue de la révision à la seule revue des objectifs;
- garder la structure et les objectifs actuels de la directive 94/62;
- maintenir la valorisation énergétique comme option de valorisation valable;
- assurer la non-discrimination entre les divers matériaux et systèmes d'emballages;
- baser toute révision des objectifs sur des données fiables et sur l'expérience pratique des Etats membres.

Ces efforts ont porté leurs fruits car presque tous les arguments mentionnés ci-dessus ont été pris en considération par la DG Environnement dans sa proposition finale. Cependant, beaucoup reste à faire car l'objectif global de recyclage est très élevé (55%-70%) et les objectifs différenciés par matériau (60% pour le verre, 55% pour le papier, 50% pour les métaux, 20% pour le plastique) ne reflètent ni les différences fondamentales entre les Etats membres en terme de marchés et d'infrastructures, ni la performance actuelle de recyclage des 15 pays.

La CIAA suivra de près le cheminement de cette proposition lors de son examen par le Conseil et le Parlement.

Normes du CEN pour l'emballage

L'an dernier, le Comité européen pour la normalisation (CEN) a adopté cinq normes d'emballage qui devaient être approuvées par la Commission avant de devenir des normes harmonisées au niveau européen. Après plusieurs mois de négociation entre la DG Environnement, la DG Entreprise et le CEN, la Commission a finalement décidé d'accepter deux des cinq normes CEN: la norme sur la prévention et la norme sur la valorisation organique. Celles sur la réutilisation, le recyclage et la valorisation ont été rejetées car elles

ne sont pas entièrement conformes aux exigences essentielles de la directive emballages.

Le CEN a donc reçu un nouveau mandat de la Commission afin d'améliorer les normes rejetées.

La CIAA poursuivra son soutien actif à la mise en œuvre des normes CEN car elles constituent pour l'industrie d'excellents outils pour évaluer la conformité des produits emballés aux exigences de la directive et pour améliorer les aspects environnementaux des emballages.

Meilleures Techniques Disponibles

Pendant que les Etats membres mettent en place la Directive sur la Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution (PRIP), la Commission travaille à la préparation d'un document de référence européen sur les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) pour l'industrie agro-alimentaire. Ce document, nommé BREF, fournira aux Etats membres des conseils techniques pour délivrer des permis environnementaux aux installations agro-alimentaires.

A ce jour, la CIAA, et en particulier le groupe ad hoc chargé de traiter des MTD, a joué un rôle crucial dans ce processus. La CIAA a apporté une contribution substantielle au futur document de la Commission. Ce document CIAA identifie près de 60 procédés de fabrication spécifiques au secteur agro-alimentaire ainsi que leur impact sur l'environnement. Quelques MTD potentielles ont également été identifiées et sont illustrées par des études de cas.

Cette approche horizontale proposée par la CIAA a reçu le soutien de la Commission et des Etats membres pendant la première rencontre du groupe technique de travail réuni par la DG Environnement au début de l'année. Cependant, les données d'émissions et de consommation ainsi que des informations

LE PROGRAMME DES
NATIONS UNIES POUR
L'ENVIRONNEMENT (PNUE)
A INVITÉ LA CIAA À
RÉDIGER UN RAPPORT
SUR LA CONTRIBUTION
DE L'INDUSTRIE
AGRO-ALIMENTAIRE
AU DÉVELOPPEMENT
DURABLE DANS LE
MONDE ENTIER.

précises sur l'impact environnemental de l'industrie agro-alimentaire ont été requises. La CIAA continue à compiler ces informations et sera en mesure de les fournir à la Commission en avril 2002.

La CIAA a établi un excellent contact avec la responsable du projet chargée de l'élaboration du BREF agro-alimentaire. De nombreuses visites d'installations de plusieurs secteurs de l'industrie agro-alimentaire ont été organisées afin qu'elle prenne conscience de la diversité et de la complexité de notre industrie et son impact limité sur l'environnement.

En 2002, la Commission doit adopter un premier projet de BREF agro-alimentaire. La CIAA s'assurera que les MTD définies pour l'industrie soient flexibles et reposent sur un juste équilibre entre les ressources à dépenser pour la prévention de la pollution et l'efficacité prouvée de telles mesures pour l'environnement.

Politique intégrée des produits

Au début de l'année, la DG Environnement a officiellement adopté le livre vert sur la Politique Intégrée des Produits (PIP). Ce dernier propose une stratégie qui vise à améliorer systématiquement les performances environnementales des produits au cours de leur cycle de vie. Il suggère d'accroître la distribution et la consommation de produits plus écologiques moyennant des outils tels les éco-labels et la taxation environnementale.

Bien que le secteur agro-alimentaire ne soit pas spécialement visé dans ce livre vert, la Commission évalue désormais l'applicabilité de la PIP aux produits agro-alimentaires.

La CIAA a pris part à divers événements organisés par la Commission afin de rappeler que la PIP est déjà largement appliquée par l'industrie agro-alimentaire car les considérations environnementales font généralement partie intégrante des politiques d'entreprise relative aux produits et des systèmes de gestion. Des commentaires formels sur le livre vert ont aussi été envoyés à la DG Environnement et à la DG Entreprise.

En 2002, la DG Environnement préparera le livre blanc sur la Politique Intégrée des Produits que la CIAA suivra avec attention.

La protection des sols

La Commission concentre ses efforts sur la mise en place d'une stratégie thématique sur le sol avant de réviser la directive sur les boues d'épuration. Un projet de communication sur la protection des sols a déjà été adopté cette année par la DG Environnement.

La CIAA est en faveur du document de la Commission et soutient entièrement toute initiative assurant l'intégrité des sols dans le cadre de la sécurité alimentaire. La CIAA a cependant souligné à maintes reprises auprès des fonctionnaires de la Commission son soutien à l'épandage des biorésidus (chaux, boues d'épuration provenant de l'industrie agro-alimentaire, etc) comme option valable de valorisation pour autant que la sécurité alimentaire ou la qualité des matières premières ne soit aucunement compromise.

La Commission finalisera sa stratégie sur la protection des sols au printemps 2002 qui sera suivie par un long processus de consultation auprès des acteurs concernés afin de décider de la voie à suivre pour les actions futures.

Steering Group Environnement

La restructuration du Comité Environnement de la CIAA a permis d'améliorer le travail des groupes d'experts environnement dans les différents domaines d'action. La mise en place d'un Steering Group Environnement en particulier a rendu plus facile la gestion des activités environnementales.

BUSINESS SUPPORT PROGRAMME POUR L'ÉLARGISSEMENT DE L'UE

Via le "Business Support Programme", la CIAA soutient activement les organisations représentant l'industrie agro-alimentaire dans les pays candidats d'Europe centrale et orientale (PECO), afin d'améliorer leur représentativité et leur efficacité et de leur donner les moyens de contribuer à une transposition rapide et efficace de l'acquis communautaire dans le secteur agro-alimentaire. Le BSP est un projet couvrant plusieurs pays, co-financé par la Commission européenne dans le cadre du programme Phare.

Le projet BSP est divisé en deux phases, BSP1 et BSP2, qui ont pour objectif respectif le renforcement à la fois de la structure interne et des réseaux de contacts des Fédérations nationales de l'industrie agro-alimentaire dans les PECO et la transposition de la législation alimentaire de l'UE.

> La presse bulgare salue la création de la fédération bulgare de l'industrie alimentaire.

Les activités de la CIAA dans le cadre du "Business Support Programme" (BSP) ont considérablement augmenté au cours de l'année 2001. Les différentes actions ont démontré qu'elles rejoignent grandement le propre agenda de la Commission, et qu'elles étaient centrées principalement sur les problèmes de sécurité alimentaire. Ceci a permis d'assurer une large visibilité et une reconnaissance du rôle joué par la CIAA et devrait assurer un accroissement du soutien à ce secteur crucial dans le futur.

Les projets BSP (BSP1 et BSP2) reflètent largement l'approche de la CIAA envers l'élargissement : il est essentiel que les pays candidats soient capables de jouer un rôle à part entière sur le marché intérieur dès leur entrée dans l'Union. Afin d'atteindre cet objectif, il est indispensable que la législation alimentaire européenne soit complètement transposée et appliquée efficacement dans les pays candidats au moment même de leur entrée dans l'UE. Cet objectif constitue une priorité pour l'industrie agro-alimentaire.

De par leurs expériences personnelles avec les pays candidats, les fédérations européennes contribuent largement à l'évaluation générale de la situation actuelle, et en particulier en ce qui concerne la transposition de l'acquis.

Vers plus de reconnaissance et d'efficacité...

Au cours de sa première phase, le projet BSP 1 avait pour but d'assister les fédérations des PECO afin qu'elles deviennent auto-suffisantes, représentatives et reconnues par l'industrie comme par les autorités publiques nationales. L'objectif était également de contribuer à une meilleure compréhension, dans les PECO, des problèmes liés à l'élargissement, et d'établir des liens entre les PECO et les structures sectorielles européennes.

Les sept partenaires BSP dans les PECO (Pologne, Estonie, Lituanie, République tchèque, Hongrie, Slovaquie et Bulgarie) ont acquis depuis lors une meilleure représentativité et jouent un rôle plus actif. Ces fédérations ont gagné en confiance et en reconnaissance de la part du grand public et des autorités locales. Des systèmes efficaces de communication interne et externe ont également été mis en place (sites Internet, lettres d'information régulières, stratégies de relations avec la presse).



....pour une intégration plus rapide et plus efficace de la législation alimentaire de l'UE

A travers le projet BSP2, la CIAA a soutenu les fédérations nationales de l'industrie agro-alimentaire des PECO afin qu'elles puissent assister leurs industries nationales à appliquer l'acquis communautaire dans le domaine de l'agro-alimentaire, prenant ainsi les rênes de la diffusion de l'acquis dans ces pays. BSP2 a permis également une prise de conscience des questions d'hygiène et a assuré la diffusion des méthodologies relatives aux questions d'hygiène, des codes de bonnes pratiques en matière d'hygiène (GHP/GMP) et des codes de bonnes pratiques de production (GMP). Les pays concernés par le BSP 2 sont la Hongrie, la République tchèque, la Pologne, l'Estonie et la Lituanie.

Ces actions ont permis d'augmenter la prise de conscience du cadre réglementaire alimentaire de l'UE et des questions connexes dans les pays concernés. Le BSP a également suscité un intérêt grandissant de la part de secteurs industriels spécifiques pour l'introduction volontaire de codes GHP/GMP. En outre, plusieurs propositions réglementaires, ayant leur origine dans l'industrie, ont été portées à l'attention des gouvernements polonais et tchèque.

De façon générale, le programme BSP a suscité un intérêt croissant, une attention spécifique de la part des secteurs et des attentes pour les questions liées à l'élargissement de l'UE, parmi les pays d'Europe Centrale et de l'Est mais également au sein de l'industrie agro-alimentaire européenne. Cependant, la route vers une intégration complète de la législation alimentaire européenne par l'industrie est encore longue, et cet objectif ne pourra pas être atteint d'ici la fin officielle du projet BSP. La CIAA a insisté auprès des services de la Commission pour que tout soit mis en œuvre afin d'éviter une interruption des activités BSP, et d'assurer que les résultats positifs de ces deux ans ne soient pas perdus.

L'équipe BSP

Georgio Bosetti Carcano
Julie Wren
Michael Bellingham
Ellen Chaillou

Exemples concrets des activités BSP 1 et 2 entreprises en 2001:

- Les experts de la CIAA ont mené plus de 45 missions de conseil, de formation et de jumelage dans les PECO pour BSP1 et BSP2 ainsi que des séminaires sur la législation alimentaire européenne, les activités des fédérations, les actions de lobbying, etc.
- Les experts et les directeurs des fédérations des PECO ont participé à des stages et des formations internes à la CIAA et dans plusieurs fédérations nationales de l'industrie agro-alimentaire en Europe (Autriche, Royaume-Uni, France, Finlande, Allemagne, Belgique et Suède).
- Des systèmes ont été mis en place afin de donner aux fédérations de l'industrie agro-alimentaire des PECO un plus large accès aux informations sectorielles de l'industrie agro-alimentaire dans l'UE et aux données relatives aux développements de législation de l'UE.
- La CIAA, à travers le BSP a soutenu la création des fédérations nationales de l'industrie agro-alimentaire en Bulgarie et en Slovaquie et a aidé les fédérations tchèque, lituanienne, estonienne, polonaise et hongroise à établir un " business plan " et un système d'auto-évaluation.

Pays d'Europe centrale

Estimations 2000	Production *	Employés **	Nombre de sociétés
Bulgarie	1,50	92	NA
Estonie	0,56	23	126
Hongrie ³	5,30	116	750
Lettonie	0,75	27	225 ¹
Pologne ²	21,10	346	2.939
Rép. Tchèque	6,90	135	1.269
Slovaquie ¹	2,44	46	346
Slovénie ¹	1,43	18	98

(*) € milliards
(**) x 1000

Source: fédérations PECO

(1) plus de 20 employés
(2) plus de 5 employés
(3) membres de la fédération

La CIAA vue de l'extérieur*

A propos de l'impact sur l'avenir du secteur agro-alimentaire européen et des principales initiatives législatives européennes lancées en 2001.

La mise en place d'une législation alimentaire renforcée au niveau européen aura au moins deux grandes conséquences pour l'industrie concernée. Celle-ci va devenir, de plus en plus, "co-responsable" de la santé du consommateur, avec les producteurs agricoles, les intermédiaires et, bien sûr, les pouvoirs publics. On en arrive ainsi à la notion de "développement durable", qui, aujourd'hui, amène déjà des entreprises à repenser leur organisation pour répondre au mieux à l'évolution de la société (questions sociales, sanitaires, environnementales).

Devant satisfaire à des critères très stricts, l'industrie agro-alimentaire devra, parallèlement, faire face à des coûts supplémentaires et donc gérer au plus près pour éviter une érosion de sa compétitivité, notamment sur les marchés extra européens.

L'existence de ce double défi doit amener les instances nationales et celles de l'UE à jouer, plus que jamais, cartes sur table avec les entreprises et leurs représentants. On ne peut, en effet, demander plus à une profession et, en même temps, s'abstenir de la consulter systématiquement tout au long du processus de décision législatif, même si chacun doit rester dans son rôle.

Le consommateur d'aujourd'hui, notamment grâce aux nouvelles technologies, est beaucoup plus informé qu'auparavant et il dit pourtant manquer d'information.

Comment expliquer ce paradoxe?

Comment améliorer la communication?

Trop d'information tue l'information, c'est connu. Le consommateur a du mal à se faire une opinion dans le maquis de renseignements qui lui sont fournis par l'étiquette du produit, par les instances publiques et les agences scientifiques ainsi que par la presse. L'Autorité européenne pour la sécurité des aliments devra rendre cette "transparence" plus efficace, c'est-à-dire l'information plus compréhensible.

De façon plus générale, il serait utile que l'industrie agroalimentaire se fasse plus entendre. Elle a en face d'elle des partenaires - pouvoirs publics, producteurs de matières premières - qui, souvent, parlent haut et fort. Rééquilibrer le jeu devrait être une priorité. Des forums existent pour cela, et la presse est à même de relayer une information ou une prise de position fondée.

> (*) **François-Xavier Simon**

Journaliste à Agra-Europe

COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES

La CIAA a fait de la communication, tant vers ses membres que vers ses interlocuteurs extérieurs, une priorité absolue. En 2001, la CIAA a entamé une révision de sa stratégie de communication pour augmenter sa visibilité auprès de ses audiences principales.

La CIAA a amélioré ses outils de communication, notamment son site Internet et sa brochure de présentation, afin de les rendre mieux adaptés aux besoins de ses audiences. La CIAA a aussi intensifié ses relations avec la presse européenne tant spécialiste que généraliste.

Relations avec le Parlement européen

Tout au long de cette année, la CIAA a entretenu des relations suivies et constructives avec le Parlement européen, et surtout avec les commissions environnement et industrie dont les travaux auront été dominés par des dossiers particulièrement importants pour l'industrie agro-alimentaire européenne.

La CIAA a suivi de près le cheminement au sein du Parlement européen de la proposition de règlement établissant les principes généraux du droit alimentaire et instituant l'Autorité européenne pour la sécurité alimentaire, depuis son adoption par la Commission en novembre 2000. La plupart des onze amendements proposés par la CIAA ont passé le cap de la première lecture au Parlement européen. La CIAA a poursuivi son action à Strasbourg pour que ces amendements soient également retenus en seconde lecture. Le 11 décembre, le Parlement européen a voté un texte vital pour l'avenir de l'Autorité, puisqu'il fixe la composition de son Conseil d'administration et la portée exacte de ses compétences. L'industrie s'est particulièrement réjouie de ce vote puisque bon nombre des amendements de la CIAA, notamment sur le rappel des produits, ont été adoptés.

Parmi les autres dossiers en cours au Parlement européen, la CIAA a accordé une attention toute particulière aux propositions législatives relatives au livre blanc sur la sécurité alimentaire dont celle sur l'hygiène et sur les compléments alimentaires, aux propositions sur la traçabilité et l'étiquetage des OGMs et des produits dérivés d'OGMs et à la proposition de révision de la directive emballages.

En ce qui concerne le "paquet" de propositions sur les OGMs, la CIAA a continué à exprimer son opposition aux mesures proposées. Lors de la présentation

du projet au Parlement par les Commissaires Byrne et Wallström, plusieurs députés ont soulevé une série de questions suggérées par la CIAA. Lors de ses contacts avec les rapporteurs responsables du dossier, la CIAA a insisté pour que les deux dossiers soient traités simultanément en commission vu leur caractère indissociable pour l'industrie. De plus, la CIAA a participé aux réunions de l'intergroupe alimentaire sur le sujet "Etiquetage des OGMs: dans quelle mesure est-ce assez?" et aux réunions mensuelles du groupe de travail du Parlement consacrées à la Biotechnologie. Ce groupe de travail rassemble les membres du PE, l'industrie et les ONG afin d'évaluer à la fois les risques et le potentiel de la biotechnologie.

Relations avec la Présidence

A la veille de la Présidence espagnole de l'UE, une délégation de la CIAA a rencontré à deux reprises les autorités espagnoles afin de leur présenter les priorités de l'industrie agro-alimentaire. Suite à ces premiers échanges de vue constructifs, la CIAA, en collaboration avec la FIAB (Fédération espagnole de l'industrie alimentaire), a transmis un memorandum, aux ministres espagnols de l'Agriculture, des Relations extérieures et de la Santé. Ce memorandum rappelle la position de l'industrie agro-alimentaire de l'UE sur une série de dossiers clés qui seront au centre des débats pendant les six mois de la Présidence espagnole de l'UE, tels que les propositions relatives aux OGMs et aux produits dérivés, les négociations d'élargissement et la révision de la directive emballages.

EVENEMENTS

> Conférence CIAA

Le 6 mars 2001, la CIAA a organisé à Bruxelles une Conférence sur les principes généraux du droit alimentaire et l'Autorité alimentaire européenne, à laquelle ont participé de nombreux représentants de l'industrie et des institutions européennes. Dans son allocution de bienvenue, le Président de la CIAA a



> R. Destin, R. Raeber et P. Whitehead à la Soirée annuelle de la CIAA au Parlement européen.



> Le Commissaire Byrne à la conférence de la CIAA.



"LA CONFIANCE DU CONSOMMATEUR ET DES PARTENAIRES COMMERCIAUX EST LA CLÉ DU SUCCÈS DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE EN EUROPE ET SUR LE MARCHÉ GLOBAL... UNE CHAÎNE ALIMENTAIRE SÛRE DE LA FOURCHE À LA FOURCHETTE REPRÉSENTE LA VOIE VERS UNE TELLE CONFIANCE. LES ENTREPRISES ALIMENTAIRES ONT UN RÔLE À JOUER CAR EN FIN DE COMPTE IL INCOMBE À CHAQUE ENTREPRISE D'ASSURER LA SÉCURITÉ DES PRODUITS ALIMENTAIRES QU'ELLE FABRIQUE, TRANSFORME OU MET SUR LE MARCHÉ."

Commissaire Byrne, en charge de la Santé et de la Protection des Consommateurs, lors de la conférence de la CIAA (Mars 2001)

souligné que "ces propositions de la Commission représentaient un important pas en avant vers un renforcement de son rôle de leader en la matière mais que d'importantes modifications devraient encore être apportées afin de rendre le système le plus efficace possible...". David Byrne, Commissaire européen en charge de la santé et de la protection des consommateurs, a insisté sur l'importance de la collaboration entre l'industrie et la Commission.

Plusieurs représentants de l'industrie ont rappelé les principes qui, pour l'industrie, devraient être à la base du droit alimentaire européen et ont présenté notamment les structures indispensables à la prévention et à la gestion des crises alimentaires.

> Soirée parlementaire

Pour sa troisième édition, la soirée parlementaire de la CIAA, qui s'est tenue le 5 novembre 2001, a remporté un franc succès. Cette année, la législation alimentaire et la création d'une Autorité européenne pour la sécurité alimentaire (AESA) étaient bien sûr au centre de toutes les discussions. La soirée parlementaire de la CIAA, parrainée par le député européen Phillip Whitehead, rapporteur de la Commission environnement du PE pour ce dossier,

s'est tenue à un moment crucial, peu de temps avant le vote du rapport Whitehead en seconde lecture à la Commission environnement. La soirée parlementaire fut donc l'occasion d'échanger des points de vue avec les députés particulièrement intéressés par le débat.

S'adressant aux nombreux députés présents, le Président Raeber a rappelé que la CIAA soutenait le principe d'une "AESA forte et crédible, qui contribuera à rétablir et à maintenir la confiance des consommateurs à l'égard des aliments et qui émettra des avis... qui ne seront pas contredits au niveau national".

M. Whitehead a pour sa part remercié la CIAA de sa coopération avec le Parlement et du travail qu'elle effectue vis-à-vis de celui-ci.

> Publications

La CIAA a publié une nouvelle série de publications et brochures destinées à résumer la position de l'industrie agro-alimentaire sur des dossiers européens clés. Elle a notamment publié une nouvelle étude traitant de "La simplification des procédures décisionnelles" et de nouveaux résumés de position sur l'élargissement et la traçabilité.



A l'occasion de la conférence ministérielle de Doha, la CIAA a publié une fiche résumant la position de l'industrie sur un nouveau cycle de négociations et le commerce multilatéral en général. Cette fiche a été distribuée à Doha aux représentants de différentes organisations non gouvernementales et de la presse, notamment.

La CIAA a également développé une nouvelle lettre électronique interne, **news@ciaa**, destinée à ses membres et à leurs adhérents, avant de lancer en 2002 une lettre similaire à l'intention de ses audiences externes.



COMITES ET GROUPES D'EXPERTS

COMITÉ POLITIQUE ALIMENTAIRE ET DES CONSOMMATEURS

■ **Président:** Gert Schipper (Unilever)

■ **Steering Group**

Michael Blass (FIAA)
Thierry Geslain (ANIA)
Matthias Horst (BLL-BVE)
Guido Kayaert (Nestlé)
Michael Knowles (Coca-Cola)
Daniele Rossi (Federalimentare)
Pilar Velázquez (FIAB)
John Wood (FDF)

■ **Groupes d'Experts**

Information du Consommateur

Président: Angelika Mrohs (BLL)

Ingrédients alimentaires

Président: Ludwig Bercht (Dutch Dairy Association)

Politique nutritionnelle

Président: Marta Baffigo (Kraft Foods)

Nouveaux aliments

Président: Agnès Davi (Danone)

Ajout de nutriments

Président: Jean-Loup Allain (Alliance 7)
Anne-Laure Gassin (Kellogg's)

Contaminants

Président: Andy Crimes (Unilever)

Matériaux en contact

-

Allégations

Président: Marie-Odile Gailing (Nestlé)

Hygiène

Président: Pilar Velázquez (FIAB)

Normes internationales

Président: Guido Kayaert (Nestlé)

Traçabilité

Président: Roland Stalder (Nestlé)

COMITE ENVIRONNEMENT

■ **Président:** Irina du Bois (Nestlé)

■ **Steering Group**

David Bellamy (FDF)
Claire Bosch (FEVIA)
Jean-Yves Dupré (Danone)
Franki Grilli (Ferrero, FIAL)
Greet Keppens (Amylum)
Joop F. Kleibeuker (Campina)
Vanja Markovic (Kraft Foods)

■ **Groupes d'Experts**

Emballages

Joop F. Kleibeuker (Campina)

Boues et déchets bio-dégradables

Greet Keppens (Amylum)

Matières premières secondaires

Claire Bosch (FEVIA)

Politique intégrée des produits

Joop F. Kleibeuker (Campina)

Meilleures Techniques Disponibles

Dave A. Williams (Unilever)

COMITÉ COMMERCE ET COMPÉTITIVITÉ

■ **Président:** Dietrich Oetzel (Mars)

■ **Steering Group:**

Elvio Biancotti (Ferrero)
Mella Frewen (Cerestar)
Horacio González Alemán (FIAB)
Bruno Guichard (FIAB)
Eberhard Hetzner (MIV)
Willem Jan Laan (Unilever)
Jean-Luc Pelletier (USIPA)
Jonathan Peel (FDF)
Corrie van Dijk (Cargill)

■ **Groupes d'Experts**

Politique Agricole

Bruno Guichard (FIAB)

Procédures import/export

Corrie van Dijk (Cargill)

Commerce

Mella Frewen (Cerestar)

Elargissement

Eberhard Hetzner (MIV)

CONSEIL D'ADMINISTRATION



PRESIDENT

M. R. Raeber

Allemagne

M. T. Spettmann
Vorstandssprecher,
Südzucker AG

M. K. Hetzer
Gen. Counsel
Eur-Mid-East-Africa,
Mars GmbH Ltd

Autriche

M.B. Huber
Area Director Austria,
Kraft Foods Österreich

M. F. Gantner*
President of the Austrian
soft drink Association,
Coca-Cola

Belgique

M. E. Swenden
Président, Vandemoortele

M. P. Verhaeghe*
Admin.Délégué d'Honneur,
FEVIA

Danemark

M. H. Rysgaard
Group Director
International Affairs,
Toms Confectionery Group

M. O.L. Juul*
Director,
FI-Fødevareindustrien

Espagne

M. F. San Juan
Directeur Général
Cerveza San Miguel

M. J. Camin
Directeur adjoint-Vice-
Président FIAB,
Nestlé

Finlande

M. B. Paulig
President,
Paulig Oy

M. P. Hämäläinen*
Director General,
ETL-Finnish Federation

France

M. G. Casala
Directeur Général
Stratégies
d'Internationalisation,
Danone

M. O. Desforges
Vice-Président,
Unilever-Bestfoods France

Grèce

M. D. Daskalopoulos
Chief Executive Officer,
Delta Dairy SA

M. A. Modiano*
Corporate Affairs Manager,
Nestlé Hellas S.A.I.

Irlande

Dr. A. Morton
Group Director Technical
Affairs,
Greencore plc

Mme F. Dawson*
General Manager,
Master Foods Ltd.

Italie

M. P. Barilla
Président Directeur
Général,
Barilla

M. M. Vitale
Directeur Relations
Internationales,
Beghin-Say

Luxembourg

M. E. Biancotti
Directeur Affaires
Générales Europe,
Ferrero

M. E. Müller*
Président, Fédération des
Industries Agro-alimen-
taires Luxembourgeoises

Pays-Bas

M. H. Jongeneelen
Senior Vice-President
External Affairs Foods,
Unilever

M. F. Tummers*
President VAI,
CSM Food Division

Portugal

M. J. Henriques Pereira
Président, FIPA

M. C. Cattaneo*
Vice-President of the
Board,
Parmalat Portugal SA

Royaume-Uni

Sir Richard George
Chairman and Managing
Director,
Weetabix Ltd.

Mme A. Richards
Vice-President Supplier
Development,
Mars Confectionery

Suède

M. H. Treschow,
Executive Vice-President
Procordia Food AB

M. H. Ahlqvist*
President – Chairman LI
Cereal AB

Comite de liaison

Mme C. Piwnica
Vice-Chairman Government
Affairs,
Tate & Lyle

Secteurs

M. E. Van Der Pluym
Produits d'origine animale

M. U. Spendrup
2e transformation liquide

M. D. Zimmer
2e transformation solide

M. Y. Goemans
Produits intermédiaires

M. P. Conway
1^e transformation végétale

(*) Suppléant

MEMBRES DE LA CIAA



FÉDÉRATIONS NATIONALES

COMITE EUROPEEN
DES GRANDES
ENTREPRISES
DE L'INDUSTRIE
AGRO-ALIMENTAIRE

Allemagne

BLL/BVE-BUNDESVEREINIGUNG DER DEUTSCHEN ERNÄHRUNGSINDUSTRIEN

Autriche

FIAA - FACHVERBAND LEBENS-MITTELINDUSTRIE

Belgique

FEVIA - FEDERATION DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE/FEDERATIE VOEDINGSINDUSTRIE

Danemark

FI - FOEDEVAREINDUSTRIEN

Espagne

FIAF - FEDERACION ESPANOLA DE INDUSTRIA DE LA ALIMENTACION Y BEBIDAS

Finlande

ETL - FINNISH FOOD AND DRINK INDUSTRIES' FEDERATION

France

ANIA - ASSOCIATION NATIONALE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Grèce

SEVT - FEDERATION OF HELLENIC FOOD INDUSTRIES

Irlande

FDF - FOOD AND DRINK FEDERATION IRELAND

Italie

FEDERALIMENTARE- FEDERAZIONE ITALIANA DELL'INDUSTRIA ALIMENTARE - ALIMENTARE SERVIZI

Luxembourg

FIAL- FEDERATION DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES LUXEMBOURGEOISES

Pays-Bas

VAI - NEDERLANDSE VOEDINGSMIDDELEN INDUSTRIE

Portugal

FIPA - FEDERAÇÃO DAS INDUSTRIAS PORTUGUESES AGRO-ALIMENTARES

Royaume Uni

FDF - FOOD & DRINK FEDERATION

Suède

LI - LIVSMEDELSFÖRETAGEN

OBSERVATEURS:

République tchèque

PKCR - CZECH REPUBLIC NATIONAL FOOD AND DRINK FEDERATION

Estonie

ETL - ESTONIAN NATIONAL FOOD & DRINK FEDERATION

Hongrie

FHFI (EFOSZ) - FEDERATION OF HUNGARIAN FOOD INDUSTRIES

Pologne

PPFZ - POLISH FOOD & DRINK NATIONAL FEDERATION

CARGILL

CERESTAR

COCA-COLA

DANONE

FERRERO

HEINEKEN

KRAFT FOODS

MASTERFOODS

NESTLE EUROPE

SARA LEE

SÜDZUCKER

TATE & LYLE

UNILEVER

LES SECTEURS

Aliments diététiques

IDACE - Association des industries des aliments diététiques de l'UE

Aliments pour animaux

FEDIAF – Fédération européenne des aliments pour animaux familiers

Amidons

AAC – Association des amidonniers de céréales de l'UE

Bière

CBMC - Les Brasseurs européens

Boissons rafraîchissantes

UNESDA- Union des associations des boissons rafraîchissantes des pays membres de l'UE

Bouillons et potages

FAIBP – Fédération des associations de l'industrie des bouillons et potages de l'UE

Boyauderie naturelle

ENSCA – Association européenne des industries et commerces de boyauderie

Café soluble

AFCASOLE- Association des fabricants de café soluble des pays de l'UE

Café torréfié

EUCA/ECF – Fédération européenne des associations de torréfacteurs de café

Céréales de petit-déjeuner

CEEREAL – European Breakfast Cereal Association

Chocolats, biscuits et confiserie

CAOBISCO – Association des industries de la chocolaterie, biscuiterie, biscotterie et confiserie de l'UE

Cidres et vins de fruits

AICV – Association des industries des cidres et vins de fruits de l'UE

Eaux minérales

UNESEM - Union des industries des eaux minérales et eaux de source

Farines

GAM – Groupement des associations meunières de l'UE

Fruits et légumes en conserves

OEITFL – Organisation européenne des industries transformatrices de fruits et légumes

Glaces alimentaires

EUROGLACES – Association des Industries des glaces alimentaires de l'UE

Huiles

FEDIOL – Fédération de l'industrie de l'huilerie de l'UE

Isoglucose

API – Association des producteurs d'isoglucose

Jus de fruits et légumes

AIJN – Association de l'industrie des jus et nectars de fruits et légumes de l'UE

Levures

COFALEC - Comité des fabricants de levure de panification de l'UE

Margarines

IMACE – Association de l'industrie margarinère des pays de l'Europe

Pâtes alimentaires

UNAFPA – Union des associations de fabricants de pâtes alimentaires de l'UE

Produits intermédiaires pour la boulangerie et la pâtisserie

FEDIMA – Fédération des industries de produits intermédiaires pour la boulangerie et la pâtisserie dans l'EEE

Produits laitiers

EDA – Association laitière européenne

Protéines végétales

EUVEPRO – Fédération européenne des protéines végétales

Sauces et condiments

FIC EUROPE – Fédération des industries condimentaires

Sel

ESPA - European Salt Producers' Association

Semoules

SEMOULIERS - Union des associations de semouliers de l'UE

Snacks

ESA - European Snacks Association

Sucre

CEFS – Comité européen des fabricants de sucre

Surgelés

FAFPAS – Fédération des associations des fabricants de produits alimentaires surgelés de l'UE

Thé

ETC – Comité européen du thé

Transformation de la pomme de terre

UEITP – Union européenne des industries de la transformation de la pomme de terre

Viande et charcuterie

CLITRAVI – Centre de liaison des industries transformatrices de viandes de l'UE



Direction générale et administration

Raymond Destin
Régine Mynsberghe
Michèle Van Cauter

Affaires scientifiques et réglementaires

Dominique Taeymans
Sabine Nafziger
Juliana Martínez Sánchez
Marta Bertran Esteve
Sophie Margetis

Affaires environnementales

Elisabeth Comère
Marta Bertran Esteve
Donata Nickel

Affaires économiques

Nathalie Lecocq
Evelyne Dollet
Samantha Naccachian

Communication

Thierry Dieu

Relations avec le Parlement européen

Katie Carson

Pour plus d'information :

Adresse	Avenue des Arts 43 B-1040 Bruxelles
Téléphone	32 2 514 11 11
Fax	32 2 511 29 05
e-mail	ciaa@ciaa.be
Site internet	www.ciaa.be



Confédération des industries agro-alimentaires de l'UE
Confederation of the food and drink industries of the EU

Avenue des Arts 43

B-1040 Bruxelles

Belgique

Tel: +32.2.514 11 11

Fax: +32.2.511 29 05

Web: <http://www.ciaa.be>